



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS

N° 2020 / 8 – 28 OCTOBRE 2020

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n°4 du 15 octobre 2020 relative à la liste d'aptitude au grade d'inspecteur - Une dernière CAPN au goût amer	6 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ▶ Un taux de promotion historiquement bas
- ▶ Une étude des dossiers qui laisse présager d'un avenir incertain

La CAPN n°4 s'est tenue le 15 octobre 2020 à la direction générale sous la présidence de M. LE GALL, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par : Florence DAP (DNRED), Jérôme AUBERT (DG) , François CORDENIER (HDF) et Guy-Eric IMBERT (DNGCD) – 2 sièges de titulaires / 4 en CAPN n°4.

Autre syndicat représenté : CFDT (1 siège).

1 – STATISTIQUES 2020

Les chiffres ci-dessous montrent l'effondrement du nombre de postes en seulement quelques années :

/	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de postes	9	16	13	32	21	36	61
Actifs	9	16	13	25	21	27	32
Retraite	0	0	0	7	0	9	29

8 résidences différentes étaient proposées aux candidats au titre de la promotion active et 1 poste à profil avec la qualification de personnel navigant requise.

5762 agents avaient vocation à postuler.

536 étaient candidats.

156 étaient proposés par leurs CAPL (dont 100 au titre de la promotion active et 56 pour la promotion retraite).

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Si l'on compare les taux de promotion entre 2014 et 2020, les chiffres parlent d'eux-mêmes : on constate une chute abyssale !

Pour cette dernière CAP, 9 postes seulement pour 100 candidats en promotion active ! DU JAMAIS VU ! 8 postes même en réalité, puisque le 9ème était un poste à profil avec une qualification de spécialiste.

Quant à la promotion retraite c'est la constance du zéro ! Aucune promotion pour la 3ème année consécutive !

L'USD-FO regrette que l'administration entretienne encore de faux espoirs auprès de nos collègues, en maintenant la possibilité de candidater en promotion retraite, alors qu'elle sait que leurs chances d'aboutir sont nulles.

2 – UNE CONCURRENCE ENTRE DE TRÈS BONS DOSSIERS

Parmi les candidats retenus :

- 4 femmes et 5 hommes (5 SU et 4 OP/CO) ;
- une moyenne d'âge de 54 ans et 5 mois ;
- 2 CP 11 ; 3 CP 10 ; 2 CP 9 ; 1 CP 8 et 1 CP 6 sur le poste à profil ;
- 28 ans et 5 mois d'ancienneté dans la catégorie B.

L'importance des CAPL :

Les candidats retenus (à l'exception du poste à profil) sont tous classés 1^{er} en CAPL. Du fait de la répartition géographique opérée pour ces promotions, nous attirons une fois de plus votre attention sur l'importance de ces commissions locales.

La CAPN n'a pas vocation à « contrer » les décisions prises en CAP locales. Ainsi, le classement en CAPL est déterminant.

Nous saluons le travail de l'ensemble des représentants de l'USD-FO et nous précisons que notre syndicat est présent dans la majorité des CAP locales.

Etant donné le peu de postes proposés cette année, il était impossible d'avoir un lauréat par CAPL.

La mobilité des candidats :

Pour rappel, la promotion active par liste d'aptitude ne s'effectue pas sur place. Elle nécessite le plus souvent une mobilité.

La liste des résidences est proposée dans la note d'enquête aux candidats, qui les classent par ordre de préférence. Le bureau RH3 procède à l'attribution des postes après la CAP.

L'USD FO demande depuis plusieurs années une meilleure transparence de cette répartition. Nous souhaitons que le nombre de promotions et le nombre de postes offerts par résidence figurent dans l'enquête, afin d'augmenter la lisibilité pour les collègues candidats.

Quels sont les critères avancés par l'administration pour différencier les candidats ?

- un respect de la parité hommes/femmes ;
- une répartition géographique tenant compte des résidences des lauréats précédents ;
- un équilibre entre les deux branches SU et AG/CO ;
- l'excellence du dossier.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'administration a appliqué de manière anticipée, dès cette dernière CAP, une combinaison de critères prévue ... dans le cadre des futures promotions en 2021 !

Nous avons ainsi pu constater la mise à l'écart de DI fortement représentées par d'excellents dossiers d'agents présentant une ancienneté ignorée ... au seul motif qu'ils concernent des hommes et/ou des agents de la surveillance !

Si le respect de la parité homme/femme est indispensable et logique, il n'en est rien pour l'application, **NON DISCUTÉE AVEC VOS ÉLUS EN AMONT**, de critères léonins écartant mécaniquement l'examen de dossiers méritants !

Ces méthodes contestables ne permettent pas de respecter les exigences de l'administration en matière d'engagement managérial de ses cadres A ou de récompenser la qualité continue et soutenue des états de service des collègues ...

Alors même que les LDG concernant les promotions peinent à être déclinées à la DGDDI, il semble que la marge de manœuvre laissée aux agents et à leurs représentants se réduit - elle aussi - à une peau de chagrin. Comme le nombre de postes offert pour ces mêmes promotions !

L'avancement des spécialistes :

L'USD FO demande depuis plusieurs années une réflexion sur l'avancement des spécialistes.

Pour informations, ces derniers représentent :

- environ 1250 spécialistes terrestres, maritimes et aériens ;
- environ 680 agents détenant une qualification particulière : ODJ et informaticiens.

Forts de ce constat, concernant les spécialistes aériens, il faut impérativement créer deux filières métiers (pilotes et PNT), permettant une reconnaissance des spécificités des deux catégories de navigants, en rapport avec le niveau technique et les responsabilités supportées au sein des équipages et des unités.

CONCLUSION

Cette dernière CAP nous laisse donc présager de ce que sera 2021. Un avenir « proche » où les OS seront totalement absentes des promotions.

Dans cet avenir, les DI seront de « super » GRH, et disposeront d'un arsenal de mesures pour faire à peu près ce qu'ils voudront ! L'avancement des agents sera établi selon les critères retenus dans les lignes directrices de gestion (LDG), actuellement en cours d'écriture.

Mais quels seront vos garde-fous ?

La réforme de la fonction publique a laissé vos représentants aux portes de ces instances.

Qui sera là pour mettre en avant les collègues oubliés, voire dénoncer une forme de népotisme dans certaines DI ?

Les promotions seront donc établies selon des règles qui ne pourront plus être contestées par vos représentants, à défaut d'être logiquement co-construites.

Certes, vous aurez toujours le droit de faire un recours. Mais quel sera votre poids contre le rouleau compresseur de l'administration ?

Face à ce bouleversement du dialogue social, les représentants de l'USD FO, localement ou au plan national, seront à vos côtés. N'hésitez pas à les contacter.

2021 c'est demain.

COTISATIONS 2020

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2020.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	<i>Après crédit d'impôt</i>			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

courriel :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA **REPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE** (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois, si la date de paiement le permet) et y joindre un RIB

Je souhaite régler par chèque

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

PAGE 6/6